

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 09964

Numéro SIREN : 808 156 780

Nom ou dénomination : "QUAD+TEN"

Ce dépôt a été enregistré le 18/01/2018 sous le numéro de dépôt 5160



20180051602016

DATE DEPOT : 18/01/2018

N° DE DEPOT : 5160

N° GESTION : 2016B09964

N° SIREN : 808156780

DENOMINATION : "QUAD+TEN"

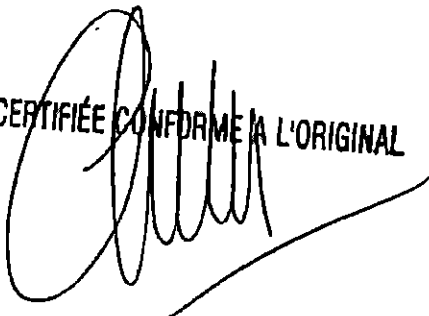
ADRESSE : 121 rue de Tocqueville 75017 Paris

MILLESIME : 2016

**COMPTES ANNUELS AU
31 DECEMBRE 2016**

Exercice du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016

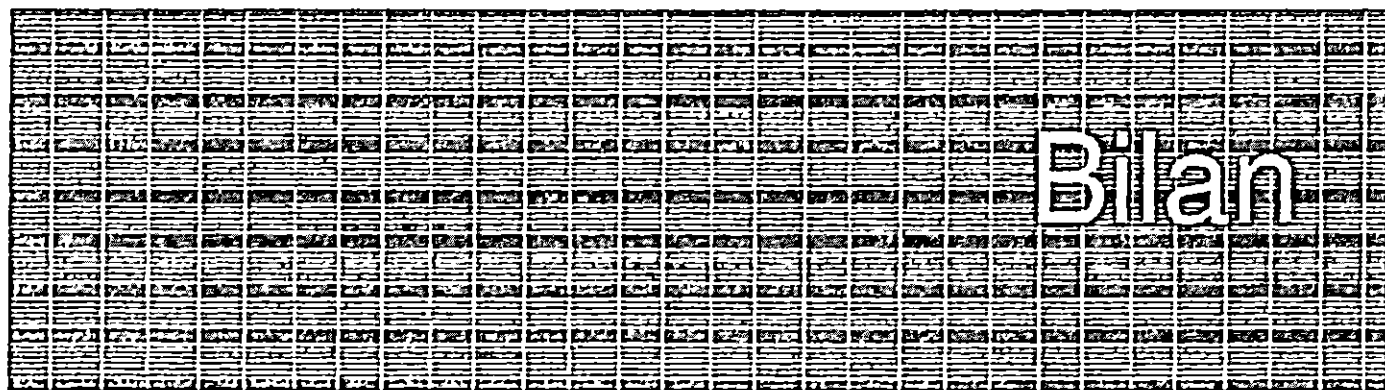
COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL



www.quad.fr
121 rue de Tocqueville
75017 PARIS • France
info@quad.fr

Té : +33 1 42 67 05 05
Fax : +33 1 42 67 05 04

QUAD • TEN
SAS au capital de 45 000 €
R.C.S 608 156 780 • code APE 5911C



Bilan Actif

Période du 01/01/16 au 31/12/16

QUAD+TEN SAS

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2016	Net (N-1) 31/12/2015
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	8 925 579		8 925 579	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles :	8 925 579		8 925 579	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage Industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	12 500		12 500	
TOTAL Immobilisations financières :	12 500		12 500	
ACTIF IMMOBILISÉ	8 938 079		8 938 079	

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits Intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	500		500	
Autres créances	2 274 139		2 274 139	282
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	2 274 639		2 274 639	282
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 138 077		1 138 077	3 279
Charges constatées d'avance	27 104		27 104	
TOTAL disponibilités et divers :	1 165 181		1 165 181	3 279
ACTIF CIRCULANT	3 439 820		3 439 820	3 561

Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	12 377 898		12 377 898	3 561
----------------------	-------------------	--	-------------------	--------------

Bilan Passif

Période du 01/01/16 au 31/12/16

QUAD+TEN SAS

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2016	Net (N-1) 31/12/2015
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 45 000	45 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(1 469)	
Résultat de l'exercice	1 995 600	(1 469)
TOTAL situation nette :	2 039 131	3 531
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	2 039 131	3 531
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	10 094 562	
TOTAL dettes financières :	10 094 562	
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	149 885	30
Dettes fiscales et sociales	94 320	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL dettes diverses :	244 205	30
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	10 338 767	30
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	12 377 898	3 561

Compte de Résultat

A small icon consisting of a 4x4 grid of squares, with some squares filled in a dark pattern.A small icon consisting of a 4x4 grid of squares, with some squares filled in a dark pattern.A small icon consisting of a 4x4 grid of squares, with some squares filled in a dark pattern.A small icon consisting of a 4x4 grid of squares, with some squares filled in a dark pattern.A small icon consisting of a 4x4 grid of squares, with some squares filled in a dark pattern.

Compte de Résultat (Première Partie)

QUAD+TEN SAS

Période du 01/01/16 au 31/12/16

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2016	Net (N-1) 31/12/2015
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	2 653		2 653	
Production vendue de services				
Chiffres d'affaires nets	2 653		2 653	
Production stockée				
Production immobilisée			8 649 058	
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				
Autres produits			0	
PRODUITS D'EXPLOITATION			8 651 712	
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises			8 922	
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			2 505 250	1 409
TOTAL charges externes :			2 514 173	1 409
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			100 037	
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			4 094 968	
Charges sociales			1 134 567	
TOTAL charges de personnel :			5 229 555	
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			454	
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			454	
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			678 950	
CHARGES D'EXPLOITATION			6 523 169	1 409
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			128 542	(1 409)

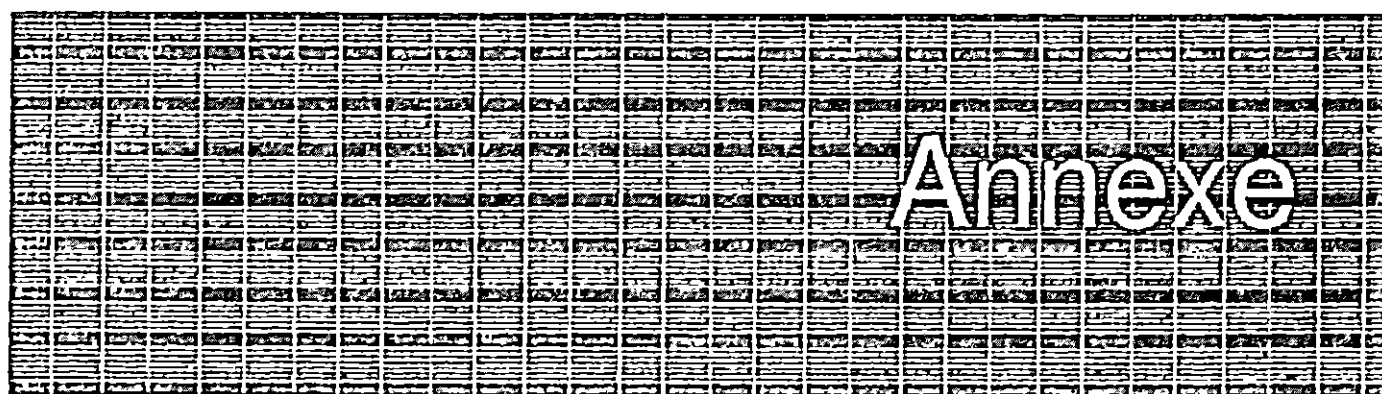
Compte de Résultat (Seconde Partie)

QUAD+TEN SAS

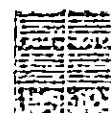
Période du 01/01/16 au 31/12/16

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2016	Net (N-1) 31/12/2015
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	128 542	(1 409)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	126 166	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	128 166	
RÉSULTAT FINANCIER	(128 166)	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	378	(1 409)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	500	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	500	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	376	60
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 911	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	3 287	60
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(2 787)	(60)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	(1 998 011)	
TOTAL DES PRODUITS	8 652 212	
TOTAL DES CHARGES	8 656 611	1 469
BÉNÉFICE OU PERTE	1 995 600	(1 469)



Annexe



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2016

La présente annexe fait partie intégrante des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Les comptes sociaux ont été arrêtés par le Président. Aucun événement postérieur à la clôture n'est à mentionner.

- le total du bilan au 31 décembre 2016 s'élève à 12 377 898 €.
- Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice net de 1 995 600€.

L'exercice a une durée de douze mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante de l'annexe.

REGLES ET METHODES COMPTABLES**1. Principes comptables généraux**

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis, dans l'objectif de présenter une image fidèle en respectant :

- les principes de prudence, de régularité et de sincérité,
- conformément aux hypothèses de bases suivantes :
 - continuité de l'exploitation
 - permanence des méthodes
 - indépendance des exercices
- conformément aux dispositions du code du commerce, du décret comptable du 29 novembre 2003, ainsi que du règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999,
- conformément aux règlements CRC 2004-06 relatif aux immobilisations et 2002-10 relatif aux amortissements, applicables pour la première fois en 2005.

2. Immobilisations incorporelles : projets de films et films cinématographiques

Un film est considéré comme faisant partie du patrimoine de l'entreprise à l'obtention du visa d'exploitation donné par le Centre National de la Cinématographie. Le coût du film est alors porté en « droits et valeurs similaires » à l'actif du bilan ; dans l'attente de ce visa, les dépenses effectuées sont comptabilisées en « avances et acomptes sur immobilisations incorporelles »

Les projets de films et les films en cours de tournage sont évalués à leur coût de production, déduction faite des apports coproducteurs ; les frais financiers relatifs à chaque projet sont inclus dans ce coût.

Des frais généraux sont ajoutés au coût de production ; ils sont issus de la comptabilité analytique. Le montant imputé sur chaque immobilisation en-cours est égal à une quote-part des frais généraux réels de l'entreprise sans pouvoir dépassé 7% du montant du projet immobilisé.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3. Amortissement des films terminés

La principe de base est l'amortissement du film sur une durée normale d'utilisation de trois années selon le mode linéaire. La date de début d'amortissement est l'obtention du visa d'exploitation.

Des règles spécifiques sont prévues en fonction des recettes comptabilisées :

1/ En cas d'absence de recette sur un film, la règle de l'amortissement minimum s'applique.

2/ En cas de recettes sur un film, l'amortissement est pratiqué à hauteur des recettes comptabilisées sur ce film (au cours dudit exercice) sous déduction des frais d'exploitation de ce film et du solde des frais généraux.

3/ Dans le cas où, à la clôture d'un exercice donné, les recettes nettes disponibles d'un film sont supérieures à l'amortissement à pratiquer, alors ces recettes sont affectables :

- A d'autres films non encore complètement amortis, ou,
- A un film en cours dont la fin de tournage a eu lieu avant le 30 novembre de l'année correspondante.

4. Créances

Les créances ont été évaluées à leur valeur nominale

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5. Mode de conversion des opérations libellées en devises étrangères

En cours d'exercice, les créances et dettes sont comptabilisées au cours du jour de l'opération. A la date de clôture, le principe retenu pour l'évaluation des postes concernés du bilan est l'ajustement de la créance ou de la dette au cours de la monnaie à la date de clôture et la prise en compte de la différence de change dans le compte de résultat.

6. Subventions d'investissement

Sont comptabilisées dans ce poste, les aides reçues sur certains longs métrages. Ces aides sont non remboursables et elles sont rapportées au résultat lorsque le film est terminé et en fonction des termes du contrat.

7. Avances conditionnées

Sont comptabilisées dans ce poste, les aides reçues sur certains longs métrages. Ces aides sont remboursables sous conditions. Elles peuvent générer une charge financière.

8. Production immobilisée

Ce poste est constitué des dépenses engagées sur les projets de films ou les films en cours de tournage au cours de l'année 2016. Ces montants sont portés à l'actif du bilan.

9. Crédit d'impôt compétitivité et Emploi

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE pour un montant 38 530 euros.

QUAD + TEN
Société par actions simplifiée
au capital de 45.000 euros
R.C.S PARIS 808 156 780
Siège social : 121, Rue de Tocqueville – 75017 PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ASSOCIES DU 3 JUILLET 2017 A 15 H 30

Les Actionnaires de la Société par actions simplifiée QUAD+TEN, au capital de 45.000 euros, divisé en 4.500 actions de 10 euros chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 1.000, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social 121, Rue de Tocqueville 75017 Paris sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nicolas ADASSOVSKY DUVAL, Président qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 4500 actions sur les 4 500 actions composant le capital social.

La collectivité des associés peut valablement prendre toutes décisions utiles sur l'ordre du jour.
Le Président rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- Ratification des modalités de convocation à la présente assemblée
- Rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice social clos le 31 décembre 2016
- Examen et approbation des comptes et du bilan dudit exercice et quitus au Président
- Affectation des résultats
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce
- Questions diverses
- Pouvoir

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire de la lettre de convocation à chacun des associés
- Le rapport de gestion
- Le rapport sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce
- Le compte de résultat, le bilan et annexes
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

Puis, il rappelle que le rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 le compte de résultat, le bilan et les annexes, ainsi que le texte des résolutions ont été tenus à disposition des associés, plus de quinze jours francs avant la date de l'assemblée, et que pendant ce même délai, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social, ainsi que les associés lui en donnent acte.

Le président donne ensuite lecture du rapport de gestion.

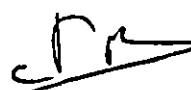
Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés décident de ratifier expressément les modalités de la convocation à la présente assemblée, déclarant que la convocation était régulière et qu'ils ont reçu dans les délais édictés par la loi, les documents et actes prévus.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à la majorité des présents

N et ON  

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2016, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, l'Assemblée générale donne au Président, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à la majorité des présents

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale approuvant la proposition du président, décide d'affecter la perte comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2016, qui s'élève à 1 995 000 € ainsi :

L'assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice de	1 995 600 €
A la réserve légale pour	4 500 €
Au poste report à nouveau pour	1 991 100 €

Le poste report à nouveau passera donc de :	(1 469) €
---	-----------

A	1 989 631 €
---	-------------

L'assemblée générale pour se conformer à l'article 243 bis du Code Général des Impôts rappelle qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes :

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à la majorité des présents

QUATRIEME RESOLUTION

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Présidence sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L 227-10 du Code de Commerce et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes approuvent les termes de ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à la majorité des présents

CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités et publicités légales et réglementaires.

Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à la majorité des présents

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés et le Président.